

# **Compte rendu**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022**

### **1. Intervention de Bernard Kerfanto –Action "Ramassage des déchets sur les voies publiques" samedi 12 mars 2022.**

Après avoir présenté son parcours professionnel, Monsieur Kerfanto, référent environnement pour la commune, a fait part à l'assemblée du projet de Mr BACON de Cléguérec de ramasser les déchets aux bords des routes départementales et communales du 07 au 12 mars prochain.

Mr Kerfanto précise qu'il sera très important de respecter les règles de sécurité (équipement de chasubles, de gants, pics, pinces etc...).

Le conseil municipal donne son accord pour participer à cette action et souligne l'importance de l'aspect sécuritaire à respecter.

La communication sera assurée par la mairie (facebook, site, écoles, associations, presse, etc...).

Les personnes intéressées pourront s'inscrire en mairie.

La date retenue est le samedi matin 12 mars 2022.

### **2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022.

## **Administration générale - Personnel communal**

### **3. Modification de la durée hebdomadaire de travail**

Afin d'assurer la charge de travail en constante augmentation au service technique et afin de prévoir le remplacement de Jean-Claude LE MENTEC, responsable du service technique, qui fera valoir ses droits à la retraite d'ici 2024, Monsieur le maire et le bureau municipal proposent au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail de Jérôme SEURIN, adjoint technique territorial, actuellement à 17h30 hebdomadaires comme suit :

- **Suppression**, à compter du 1er mars 2022 d'un emploi permanent à temps non complet (17h30 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial au service technique,
- **Création**, à compter du 1er mars 2022, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial au service technique

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions.

### **4. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme Marie-Françoise LE RALLIC, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, était placée en congé de longue durée depuis le 09/10/2015 et a fait valoir ses droits à la retraite le 31 mai 2020. Elle est remplacée sur son poste par Elisabeth ROBTON depuis le début de son arrêt de travail en contrat à durée déterminée. Madame ROBTON souhaite être titularisée sur ce poste, à temps non complet (15,4/35<sup>ème</sup>).

Monsieur le maire propose au conseil municipal

- **de créer** un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 15,4/35<sup>ème</sup>
- **de supprimer** le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de Mme LE RALLIC

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces propositions.

Pour information : Madame LE RALLIC avait un poste à temps plein (35h) et une partie des heures ont déjà été attribuées à 2 agents à temps non complet : 1 agent est passé de 32h à 35h et 1 agent de 16h27 à 19h (choix de l'agent de n'effectuer que 19h) et les heures de bibliothèque sont effectuées par un agent titulaire.

#### 5. **Avenant à la convention avec Familles rurales** : présentation lors de la séance

Après la mise en place d'animations pendant les vacances scolaires 2 fois/semaine, la commission "enfance jeunesse" a souhaité proposer un accueil tous les mercredis pour les 6-11 ans pendant une période allant du mercredi 23 février au mercredi 6 avril 2022. Il s'agit d'une période "test" pour voir si cela répond à un besoin des familles. L'inscription est obligatoire en mairie et les enfants des communes extérieures peuvent s'inscrire également.

Un avenant à la convention signée le 19 février 2021 est nécessaire pour définir et préciser les engagements réciproques de la commune et de familles rurales. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant à la convention du 19/02/2021.

#### 6. **Convention « l'art dans les chapelles »** :

La 31<sup>ème</sup> édition de l'art dans les chapelles se déroulera du 8 juillet au 18 septembre 2022. Le week-end de vernissage aura lieu les 8, 9 et 10 juillet.

Monsieur le maire et le bureau municipal proposent de reconduire la convention pour la chapelle Notre Dame de Carmès. La participation financière de la commune se décompose comme suit :

- Cotisation annuelle : 320 €
  - Part variable de 0,153 € par habitant (1 439 habitants) soit 220,17 €
- Total : 540,17 € pour 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

Coûts conventions années antérieures : 2021 (540,93 €) – 2020 (543,60)

## **Finances et travaux**

#### 7. **Approbation des comptes de gestion 2021 dressés par le trésorier municipal « commune et lotissements »** :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 8. Vote des comptes administratifs 2021 (commune et lotissements)

Sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL, adjointe au maire, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2021 de la commune qui s'établissent ainsi :

CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
<b>COMMUNE</b>	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats CA 2020		733 356.00 €				
Dont résultat affecté en recettes d'investissement		117 211.04 €	- €			
<b>Résultats reportés</b>		616 144.96 €	117 211.04 €		117 211.04 €	616 144.96 €
Opérations de l'exercice	772 305.59 €	1 430 309.17 €	1 662 567.68 €	1 066 936.13 €	2 434 873.27 €	2 497 245.30 €
<b>TOTAUX</b>	772 305.59 €	2 046 454.13 €	1 779 778.72 €	1 066 936.13 €	2 552 084.31 €	3 113 390.26 €
Résultats de clôture		1 274 148.54 €	712 842.59 €		712 842.59 €	1 274 148.54 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		1 274 148.54 €	712 842.59 €	- €		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		1 274 148.54 €	712 842.59 €		712 842.59 €	1 274 148.54 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>						561 305.95 €
<i>Restes à réaliser inscrits au BP 2020</i>			- €			
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>						561 305.95 €

  

<b>LOTISSEMENT LES CHENES</b>	Fonctionnement		Investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	69 062.76 €		6 785.69 €		75 848.45 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	108 394.49 €	33 817.65 €	8 961.99 €	106 220.64 €	117 356.48 €	140 038.29 €
<b>TOTAUX</b>	177 457.25 €	33 817.65 €	15 747.68 €	106 220.64 €	193 204.93 €	140 038.29 €
Résultats de clôture	143 639.60 €			90 472.96 €		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>					53 166.64 €	

  

<b>LOTISSEMENT Les Jardins du Bocage</b>	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		0.25 €	51 244.43 €		51 244.43 €	0.25 €
Opérations de l'exercice	169 755.58 €	168 433.68 €	186 923.62 €	156 094.64 €	356 679.20 €	324 528.32 €
<b>TOTAUX</b>	169 755.58 €	168 433.93 €	238 168.05 €	156 094.64 €	407 923.63 €	324 528.57 €
Résultats de clôture	1 321.65 €		82 073.41 €		83 395.06 €	0.00 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>					83 395.06 €	

  

<b>LOTISSEMENT Espace Amédée</b>	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		0.28 €	140 517.02 €		140 517.02 €	0.28 €
Opérations de l'exercice	140 517.02 €	114 726.59 €	112 221.59 €	140 517.02 €	252 738.61 €	255 243.61 €
<b>TOTAUX</b>	140 517.02 €	114 726.87 €	252 738.61 €	140 517.02 €	393 255.63 €	255 243.89 €
Résultats de clôture	25 790.15 €		112 221.59 €		138 011.74 €	0.00 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>					138 011.74 €	

  

<b>LOTISSEMENT Park Men Braz</b>	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	32 619.22 €		36 993.07 €		69 612.29 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	57 188.17 €	50 016.30 €	0.00 €	36 993.07 €	57 188.17 €	87 009.37 €
<b>TOTAUX</b>	89 807.39 €	50 016.30 €	36 993.07 €	36 993.07 €	126 800.46 €	87 009.37 €
Résultats de clôture	39 791.09 €		0.00 €		39 791.09 €	0.00 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>					39 791.09 €	

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre LE PONNER, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes 2021 de la commune.

Les ratios ci-dessous n'ont pas été présentés lors de la séance, ils sont notés à titre d'information :

- L'endettement par habitant est de 420€/habitant (531,28 € en 2020)
- La capacité de désendettement de la commune représente 1,10 années (1,73 années en 2020).
- La Rigidité structurelle est de 0,35 (le résultat doit être inférieur à 0,65) (0,38 en 2020)
- La CAF Nette (Capacité d'Auto-Financement) s'élève à 553 000 € (366 641 € en 2020)

## 9. Lotissement les jardins du bocage : approbation du cahier des charges et validation de l'éclairage

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le cahier des charges du lotissement les jardins du bocage.

## 10. Groupement de commande « Voirie » : Validation du programme 2022 et demandes de subventions

Les voies communales retenues par le bureau municipal et la commission des travaux sont :

- Kergicquel - VC 83 – longueur 900 m - largeur 3,00 m et patte d'oie 150 m<sup>2</sup>  
Coût prévisionnel : 43 108,80 € TTC
- La Source – VC -Longueur 240 m – largeur 3,00 m  
Coût prévisionnel : 12 255,60 € TTC
- Bolumet - VC 107- longueur 225m – largeur 4,00 m  
Coût prévisionnel : 17 872,50 € TTC

Soit 1 365 ml et un coût total estimé à 73 236,90 € TTC (61 030,75 € HT).

OPTION : Bolumet (côté ferme) VC 107 – longueur 115,00 m – largeur 4,00 m  
Coût prévisionnel : 8 718,60 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce programme et autorise le maire à solliciter des subventions auprès de Pontivy communauté et du Département.

## 11. Morbihan énergies – Lotissement les jardins du bocage – Propositions de contributions financières électricité et pose de fourreaux Télécom

Monsieur le maire présente les conventions de financement et de réalisation d'éclairage – extension du lotissement les jardins du bocage ainsi que la pose de fourreaux Télécom.

La contribution d'un montant total de 70 088,00 euros (TVA communale incluse) se décompose comme suit :

- Electricité - Desserte interne - Montant de la contribution : 25 700,00 euros
- Eclairage – Extension (GC) - Montant de la contribution : 16 308,00 euros
- Télécom - Pose de fourreaux (Collectivité - 100%) - Montant de la contribution : 28 080,00 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention n° 56146C2012003 à passer avec Morbihan Energies pour la réalisation d'éclairage et d'extension au lotissement les jardins du bocage
- **D'APPROUVER** la convention N° 56146T2021013 à passer avec Morbihan Energies pour la pose de fourreaux Télécom
- **D'AUTORISER** le maire à signer les deux conventions de financement suscitées
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune au compte 2315

## 12. Renouvellement du contrat de prestation en hygiène alimentaire avec le groupement Inovalys

Le contrat avec le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan (LDA56) pour des prestations en hygiène alimentaire pour le restaurant scolaire est arrivé à échéance. LDA56 a rejoint le groupement de laboratoires Inovalys le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce groupement d'intérêt public regroupe en son sein les laboratoires de Loire-Atlantique (Nantes), du Maine et Loire (Angers) , de la Sarthe (Le Mans) et d'Indre et Loire (Tours). Ce rapprochement permet également de mutualiser et de développer des outils, des savoir-faire scientifiques, des compétences attestées par de nombreuses accréditations COFRAC et agréments ministériels et de garantir l'exercice des missions de service public sur le territoire.

Concernant notre contrat, les interlocuteurs sont inchangés et le contenu des prestations proposées sont identiques.

Le forfait annuel de cette prestation s'élève à 570,91 € HT (sans le prélèvement d'eau) 685,09 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat avec Inovalys.

Coûts années antérieures : 2021 et 2020 : 587,26 € HT - 704,71 € TTC

### 13. Proposition d'achat de capteurs de CO2 et de défibrillateurs :

#### Capteurs CO2

Par courrier en date du 7 janvier 2022, le préfet du Morbihan et le recteur d'académie encouragent les communes à déployer des capteurs de CO2 au sein de l'école publique et des locaux scolaires afin de lutter contre la propagation du virus de la covid-19. Un soutien financier exceptionnel serait apporté par l'Etat pour l'achat de capteurs CO2 à hauteur de 8 €/élève. La demande d'aide doit être effectuée avant le 30 avril 2022. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à acheter des capteurs de CO2 et à solliciter l'aide de l'Etat.

#### Défibrillateurs

A compter du 1er janvier 2022 certains ERP de 5ème catégorie (salles polyvalentes, établissements sportifs clos et couverts...) doivent être équipés d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Le coût est d'environ 983 € HT/défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à acheter des défibrillateurs pour la salle Emeraude et la salle de sports.

#### Elections présidentielles : permanences

<b>PERMANENCE ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 10 AVRIL 2022</b>		<b>PERMANENCE ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 24 AVRIL 2022</b>	
<b>08 h à 10 h</b>	Jean-Pierre LE PONNER	<b>08 h à 10 h</b>	Jean-Pierre LE PONNER
	Christian MOTREFF		Christian MOTREFF
	Olivier CONRAD		Olivier CONRAD
	Anthony CADET		Anthony CADET
<b>10 h à 12 h</b>	Loïc PLANCHON	<b>10 h à 12 h</b>	Loïc PLANCHON
	Louise-Marie GUEGAN		Louise-Marie GUEGAN
	William COLLIN		William COLLIN
	Madeleine RAULT		Madeleine RAULT
<b>12 h à 14 h</b>	Véronique BLANDEL	<b>12 h à 14 h</b>	Véronique BLANDEL
	Corinne RICHARD		Corinne RICHARD
	Marie-Lou MADORÉ		Marie-Lou MADORÉ
	Guy LE CLAINCHE		Guy LE CLAINCHE
<b>14 h à 16 h</b>	Dominique DUBOIS	<b>14 h à 16 h</b>	Dominique DUBOIS
	Madeleine RAULT		Madeleine RAULT
	Loïc PLANCHON		Loïc PLANCHON
	Louise-Marie GUEGAN		Marie-Lou MADORÉ
<b>16 h à 18 h</b>	Jean-Pierre LE PONNER	<b>16 h à 18 h</b>	Jean-Pierre LE PONNER
	Christian MOTREFF		Christian MOTREFF
	Corinne MARTIN		Corinne MARTIN
	Stéphanie LE BOLLAN		Stéphanie LE BOLLAN

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**